



HAL
open science

L'organisation de l'activité prostitutionnelle des mineures : Quand la logistique des Plans masque le contrôle

Bénédicte Lavaud-Legendre, Cécile Plessard

► To cite this version:

Bénédicte Lavaud-Legendre, Cécile Plessard. L'organisation de l'activité prostitutionnelle des mineures : Quand la logistique des Plans masque le contrôle. Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution, pp.67-79, 2021. halshs-03502104

HAL Id: halshs-03502104

<https://shs.hal.science/halshs-03502104v1>

Submitted on 24 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'organisation de l'activité prostitutionnelle des mineures :

Quand la logistique des Plans masque le contrôle

Bénédicte Lavaud-Legendre et Cécile Plessard

Dans Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution,

Vol. 1 : Comprendre, voir, (se) mobiliser, ONPE 2021

Dossier coordonné par Emilie Cole Chargée d'études et par Magali Fougère-Ricaud, chargée de mission

Depuis quelques années, de nombreux acteurs, policiers, magistrats, enseignants, éducateurs s'alarment de l'implication de mineurs dans des situations de prostitution. Ces professionnels se disent souvent désemparés par le discours des intéressés, invoquant les seuls critères du consentement, du respect de leur liberté individuelle et de la propriété de chacun sur son propre corps pour justifier leur activité¹.

On observe ainsi un important décalage entre la perception des faits par celles que le droit qualifie de victimes et l'évaluation des professionnels à leur contact. La mention figurant en marge de l'audition d'une victime par les enquêteurs l'illustre : « *Nous lui avons demandé de se rasseoir en attendant que nous finissions de comprendre la situation, elle a immédiatement refusé de coopérer et a commencé à nous insulter de la sorte « Bâtard, fils de pute, ta mère la pute, je vais vous niquer, me touche pas sale flic, j'ai envie de te crever... »*². Pour autant, ces mêmes filles peuvent manifester, à d'autres moments, une réelle détresse et le désir de quitter cette activité : « *ça part trop loin, j'aimais pas ce que je faisais ... je me sentais mal ... en fait je me sentais sale, souillée à l'intérieur, dégoûtée de moi-même... tous ces gens qui passent, je me sentais dégoûtée de moi, de ce que je suis en train de faire ...* ». De leur côté, ceux qui encouragent, assistent, « protègent » les prostituées disent ne forcer personne et expriment l'intérêt que chacun peut trouver à ce système que la loi qualifie de proxénétisme. La prostitution est vue comme librement choisie et répondant à un besoin de liberté, d'autonomie et d'« argent facile ».

Sera ici défendue la thèse suivant laquelle l'activité est entièrement structurée autour d'une étroite imbrication entre des logiques de protection et de promotion de la liberté individuelle d'un côté, et de contrôle ou de surveillance de l'autre. Cette imbrication apparaît comme habilement utilisée pour favoriser l'adhésion de celles qui se prostituent. Elle peut en outre contribuer à expliquer les difficultés des professionnels au contact de ce public par le brouillage des repères et par la légitimation des formes de contrainte au nom d'une prétendue protection et d'une recherche de bien-être. Ces éléments ne suffiront pas à expliquer tous les ressorts rendant possible l'activité. Les parcours de vie de celles qui se prostituent ou encore le contexte dans lequel cette activité s'inscrit sont d'autres approches qui doivent être explorées pour en améliorer la compréhension. Pour autant, la mise en évidence des logiques à l'œuvre pourrait permettre aux professionnels de tenter de déconstruire avec les intéressés le discours des protagonistes.

¹ On peut retenir, en ce sens, le livre de témoignage d'un père et de sa fille confrontés à cette pratique : T. DELCROIX et NINA, *Papa, viens me chercher !*, Paris, Editions de l'observatoire, 2020.

² Cette citation est extraite d'une des dix procédures pénales qui ont été analysées lors de la recherche MINEXP, accessible depuis la page <https://traite.hypotheses.org/1160>. Toutes les autres citations contenues dans ce texte sont issues des mêmes sources.

Avant d'identifier cette imbrication et les contradictions qui en résultent, l'activité évoquée sera historiquement située et la manière dont elle se met en œuvre sera précisément identifiée. On trouve une première référence à celle-ci dans la presse, en 2016, sous l'expression « proxénétisme de cité ». A partir de 2018, le recours à cette expression se multipliera. Si les premiers dossiers judiciaires sont apparus en 2012-2013, Raphaëlle Wach, substitut du procureur en charge des mineurs au parquet de Créteil, considérait, en 2019, que l'année 2016 avait correspondu à une explosion du phénomène³. L'expression « proxénétisme de cité » comprend le risque de stigmatiser une certaine population et revêt une réelle imprécision : on ne sait si la référence à la « cité » désigne l'origine des personnes impliquées ou le lieu d'exercice. En outre, ce phénomène est en évolution constante et rien n'indique que le lien entre cette pratique émergente et certaines zones géographiques spécifiques soit pertinent⁴. Aussi, l'expression de « prostitution de mineures » sera retenue, en ce qu'elle ne tranche pas la question de la qualification pénale des faits et ne cible pas un public particulier, à l'exception de l'élément lié à la minorité.

Les éléments au soutien de cette contribution résultent d'une recherche, intitulée MINEXP, réalisée en 2019 et 2020, sur la base de dix procédures pénales⁵, ayant donné lieu au jugement de faits qualifiés de proxénétisme, avec la circonstance aggravante de la minorité de la victime⁶. Les faits poursuivis avaient eu lieu entre 2012 et 2019. La première étape a été le recensement de l'ensemble des individus apparaissant en procédure, quel que soit leur niveau d'implication. L'ensemble des liens entre ces derniers a été renseigné (liens liés à l'activité criminelle, liens de sang, liens sexuels, liens financiers...). Enfin, des rôles ont été définis puis attribués aux individus pour décrire leur implication : Patron, Prostituée, Tuteur, Prestataire recrutement, logistique, contrôle, etc.⁷.

Le travail entrepris a permis de saisir le mode opératoire et d'identifier les principes de fonctionnement : la prostitution de mineures se déroule sur la base de courtes séquences qualifiées de « Plans » par les intéressés. L'une d'elles rapporte : « *J'ai regardé sur Instagram, où il y a pas mal de comptes qui proposent cette activité. Par exemple là je suis allée voir sur un compte Instagram "Plan sous entre filles", le message d'accueil propose aux*

³ L'OBS, « «La prostitution des adolescentes touche tous les milieux» », *L'Obs (site web)*, 20 décembre 2019. Selon les propos de Raphaëlle Wach, « A Créteil, on observe une très nette hausse du nombre d'affaires. On ne peut évidemment parler que de celles dont on est saisi, c'est donc sans compter tous les faits que nous ignorons. En 2016, nous avons été saisi de 14 nouveaux dossiers ; en 2017 de 25 ; en 2018 de 30 et, en 2019, nous en sommes à 45 nouvelles affaires. »

⁴ Un article du journal « Le Résistant » n° 3907 (jeudi 29 octobre - mercredi 4 novembre 2020) évoque la situation d'une mineure de 13 ans s'étant prostituée en 2017, dans une commune de 2000 habitants à proximité de Libourne en Gironde.

⁵ Une convention a été conclue avec le Parquet de la Cour d'appel de Paris en vue de la remise de ces procédures. Ces dossiers ont été sélectionnés par les procureurs concernés au regard de l'intérêt que leur semblait revêtir lesdites procédures. Celles-ci ne recouvrent donc pas l'ensemble du territoire national.

⁶ L'ensemble de l'étude est accessible depuis la page <https://traite.hypotheses.org/1160>.

⁷ B. LAVAUD-LEGENDRE, C. PLESSARD et G. ENCRENAZ, *Prostitution de mineures : Quelles réalités sociales et juridiques ?*, Bordeaux, octobre 2020, p. 59, disponible sur <https://traite.hypotheses.org/1160>. Succinctement, on peut retenir que le Patron est celui qui dirige ou gère l'activité de prostitution. Est Prostituée, celui ou celle qui se prostitue ou s'est prostitué. Le Tuteur est un assistant du Patron. Les prestataires recrutement ont en charge le recrutement des Prostituées. Les Prestataires logistique assurent les actions nécessaires à la mise en place et à l'exercice de la prostitution (création d'un site internet, fourniture d'un téléphone, gestion des relations avec les clients, organisation des déplacements, fourniture d'un lieu de prostitution, du petit consommable nécessaire à l'activité...). Enfin les Prestataires contrôle assurent la surveillance, le contrôle ou la « protection » des Prostituées.

filles de se faire de l'argent facilement et on sait de quoi il s'agit ». Dans cette recherche, les Plans ont été appréhendés en tant que configuration minimale composée de « rôles interdépendants, une période de temps et un lieu d'exercice de l'activité »⁸.

Les individus impliqués exercent *a minima* les rôles de Patron⁹ et de Prostituée (soit deux catégories de rôles). Dans la plupart des cas, on identifie une ou plusieurs Prostituée(s) / un voire plusieurs Patron(s) / et un ou plusieurs Prestataires (soit trois catégories de rôles). Très succinctement, au sein de la population d'étude, les individus auxquels le rôle Prostituée a été attribué, sont tous de sexe féminin et sont âgés entre 14 et 27 ans. L'âge moyen est de 17 ans et demie. Les deux tiers de ces Prostituées ne sont ni en emploi, ni scolarisées et 94 % d'entre elles consomment de la drogue¹⁰. Pour ce qui est des Patrons, il s'agit à 90 % d'hommes, âgés en moyenne de 22 ans, donc sensiblement plus âgés que les Prostituées. Parmi eux, 70 % d'entre eux sont en emploi et on retrouve une proportion de 94 % qui consomme de la drogue¹¹. Pour ce qui est enfin des Prestataires, il s'agit là encore d'hommes, majoritairement âgés de 18 à 21 ans. Les trois quarts d'entre eux sont en emploi ou en études¹². Cette configuration minimale de deux à trois rôles supporte l'activité criminelle mise en œuvre dans les Plans.

Ces derniers se déroulent sur une période de 2 à 14 jours, soit une moyenne de 4 jours. Au cours de celle-ci, la prostitution est exercée de manière continue et celle qui « travaille » est en contact permanent avec ceux qui l'assistent / l'encadrent : elle ne rentre pas dormir chez elle ou ne s'absente par pour faire une course. En revanche, à l'issue, elle reprend le cours de sa vie (scolarité, formation, emploi, recherche d'emploi, ...). Ceux qui sont « à son service » vont répondre à ses besoins en termes de petits consommables, alimentation, stupéfiants, produits d'hygiène...

Les lieux d'exercice de la prostitution sont exclusivement privés : chambres d'hôtels (66 %), appartements loués à cette fin (26 %), domicile des clients (5 %), ... Cet élément distingue la prostitution par Plans de la prostitution de rue, dans le cadre de laquelle les passes peuvent avoir lieu à l'extérieur, dans des espaces plus ou moins à l'abri des regards du public, terrains vagues, voitures, camions, recoin au sein d'un ensemble d'immeubles, ... Plusieurs filles peuvent se prostituer en même temps sur un même lieu, qu'elles travaillent pour un seul ou pour différents Patrons. « *En arrivant dans l'appartement, elle était avec un surnommé XH1. Il me disait être son patron. Il m'a posé des questions, du genre si j'étais encore vierge, que si XH2 m'avait amenée ici ce n'était pas pour rien, que c'était un truc de confiance et qu'il n'en parlerait à personne* ».

⁸ Ces résultats permettent de rapprocher l'activité de prostitution de mineures du concept sociologique de *configuration* développé par Norbert Elias. N. ELIAS, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Agora, Paris, Editions de l'Aube, 1993. Voir, B. LAVAUD-LEGENDRE, C. PLESSARD et G. ENCRENAZ, *Prostitution de mineures : Quelles réalités sociales et juridiques ?*, *op. cit.*, pp. 112 et 123.

⁹ Différentes raisons justifient le choix du terme Patron par préférence à celui de Proxénète. Il s'agit tout d'abord du terme utilisé par les intéressés : « *XH était celui qui avait le plus de filles, c'était le Patron* ». En outre, le terme Patron est plus restrictif que la qualification pénale de proxénète. Est en effet juridiquement coupable de proxénétisme, quiconque aide ou assiste la prostitution tire profit (225-5 2° CP), encourage, provoque, incite à l'activité de prostitution (225-5 3° CP), facilite la prostitution d'autrui ou les agissements du proxénète (225-6 CP). Ici, seul celui qui a un pouvoir de direction sur l'activité de prostitution est considéré comme Patron. Dès lors, les différents Prestataires qui contribuent à l'activité sans exercer de pouvoir de direction ne seront pas qualifiés de Patrons, alors même que leurs agissements pourront être sanctionnés sous couvert de proxénétisme.

¹⁰ B. LAVAUD-LEGENDRE, C. PLESSARD et G. ENCRENAZ, *Prostitution de mineures : Quelles réalités sociales et juridiques ?*, *op. cit.*, p. 61.

¹¹ *Ibid.*, p. 73.

¹² *Ibid.*, p. 92.

Ainsi, le déroulement des Plans repose sur une organisation logistique élaborée. Le terme « logistique » renvoie strictement, en contexte militaire, à « l'art de combiner tous les moyens de transport, de ravitaillement et de logement des troupes¹³ ». Ici, la dimension logistique sera élargie à l'ensemble des éléments nécessaires à la mise en place et mise en œuvre de l'activité. Or, elle ressort comme indissociable d'un contrôle permanent des faits et gestes de celles qui fournissent les prestations sexuelles. Les individus impliqués - qu'il s'agisse des Prostituées, des Patrons ou des Prestataires - justifient cette manière de procéder par le confort, le bien-être et la sécurité. Pour autant, cette manière de faire s'accompagne d'une atteinte considérable à leurs libertés fondamentales par la permanence du contrôle exercé, et l'impossibilité de s'affranchir des consignes données. Dans bon nombre de cas, elles font en outre l'objet de violences ou de menaces et ne peuvent obtenir le paiement intégral des sommes dues.

L'imbrication entre logistique et contrôle ressort donc comme une des caractéristiques des Plans. Elle peut être lue comme expliquant les divergences entre les regards portés par les individus impliqués et par les professionnels à leur contact quant à la manière dont les pratiques peuvent être qualifiées.

Les smartphones seront identifiés comme au cœur de cette imbrication entre logistique et contrôle (I). Ils sont en effet indispensables à certaines actions nécessaires à la mise en place et à la mise en œuvre de l'activité. Dans le même temps, ils sont particulièrement efficaces en tant qu'instruments de contrôle et de contrainte. Plus largement, au sein de l'ensemble de l'activité, le contrôle mis en œuvre ressort comme masqué par son imbrication avec la logistique (II). Au sein de celle-ci, la volonté d'assurer la sécurité de celles qui se prostituent ou le fait de favoriser leur bien-être sont en effet couramment mis en avant pour expliquer le fonctionnement adopté.

I – Les smartphones au cœur de l'imbrication entre logistique et contrôle

Les formes de prostitution étudiées sont mises en œuvre par des individus nés après 1995, c'est-à-dire autour de l'an 2000. A la différence des *Milleniaux*, nés entre 1984 et 1995¹⁴, ces derniers, que l'on peut désigner comme les *iGen*, ont « grandi avec les téléphones portables, avaient un compte Instagram avant d'entrer au lycée et ne se souviennent pas de l'époque avant internet »¹⁵. Cette place des téléphones dans leur quotidien a des répercussions sur tous les domaines de leur vie, puisque les écrans, jeux-vidéo, smartphones et applications sont déterminants dans leur rapport au monde¹⁶.

Cette influence va donc, de manière logique, se manifester dans la mise en place et l'exercice de la prostitution. Le smartphone va être nécessaire dans toutes les dimensions de l'activité : recrutement de celles qui se prostitueront, mise en contact avec les clients, réservation des lieux réservés à la prostitution, commande d'un moyen de transport ou d'un ravitaillement et au-delà, à l'instar de ce qui a été évoqué précédemment, contrôle, voire contrainte exercés sur celles qui se prostituent. De manière non surprenante le smartphone va cristalliser l'étroite

¹³ P. ROBERT, *Le petit Robert - Dictionnaire de la langue française*, Paris, 1993.

¹⁴ J. TWENGE, « Génération internet. Comment les écrans rendent nos ados immatures et déprimés », in *PSY-Théories, débats, synthèses*, 2018, pp. 23-42.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ P. PERES et A. MESQUITA, « Characteristics and learning needs of generation Z », 2018. ECEL 2018, 17th european Conference on e-Learning.

imbrication entre logistique et contrôle, appréhendée comme un élément structurant les Plans eux-mêmes.

Il ressort donc comme un soutien logistique incontournable (A), tout en étant particulièrement efficace en tant qu'instrument de contrôle (B).

A – Le smartphone, un soutien logistique incontournable

Avant même l'exécution des Plans, les smartphones vont jouer un rôle central dans le recrutement de celles qui vont se prostituer par celles et ceux qui vont organiser cette activité. Or, les procédés mis en œuvre doivent être situés dans le contexte de l'adolescence.

Hors toute situation de prostitution, le smartphone permet, via des applications (du type Snapchat) ou des dispositifs de médiation sociale (Tik Tok, Instagram...) ¹⁷, l'expression, la mise en scène de soi. Ces applications ou dispositifs donnent accès à des partages de photos et de vidéos dans lesquelles les intéressés peuvent construire l'image d'eux qu'ils donnent à voir. Or, l'expression ou la mise en scène de soi sont un processus important à l'adolescence. Par-là, les adolescents « *s'intègrent dans des réseaux de pairs, intériorisent leurs normes, valeurs, pratiques et croyances tout en les personnalisant, en référence au modèle de la socialisation* » ¹⁸. Dans le contexte étudié, ces media permettent la mise en contact puis le recrutement entre ceux qui organisent l'activité et celles qui se prostituent.

Lorsque le recrutement se fait de manière proactive, des comptes seront intitulés « Plan_sous/argent24 » ou « Plan_argent75.... » ¹⁹ ce qui permet de cibler une certaine zone géographique : « *Sur Instagram, il y a quelqu'un qui m'a contactée et qui s'appelait "plan argent paris", la personne m'a contactée en me disant que si je voulais faire de l'argent facilement, sans faire de mal à personne, il y a pas de problème, viens sur Snapchat, on parle...* ». Des vidéos éphémères, dites « *stories* » ou « *snap* », qui disparaissent en quelques heures voire au bout de quelques minutes, sont alors publiées pour expliciter le contenu de la proposition. Dans une story Instagram consultée, on voyait une femme dans une position très suggestive avec le message suivant : « Il y a des escorts disponibles, venez en pv » ²⁰.

Lorsque le recrutement se fait de manière réactive, ceux qui y procèdent vont identifier des éléments désignant des candidates potentielles dans les profils affichés sur les dispositifs de médiation sociale ou dans les messages publiés sur les pages publiques de ces mêmes médias ²¹.

¹⁷ L. CORROY et S. JEHEL, *Les relations affectives des adolescents et les réseaux socio-numériques : Évolution des pratiques numériques des adolescents et retour sur le dispositif avec les équipes des CEMÉA*, 5e Rapport de l'Observatoire des pratiques numériques des adolescents en Normandie, 2019, p. 21 ; L. CORROY et S. JEHEL, *Les relations affectives des adolescents et les réseaux socio-numériques : Enquête qualitative auprès des adolescents*, 5e Rapport de l'Observatoire des pratiques numériques des adolescents en Normandie, 2019, p. 23.

¹⁸ N. RODRIGUEZ, C. SAFONT-MOTTAY et Y. PRETEUR, « L'expression de soi en ligne à l'adolescence : socialisation entre pairs et quête identitaire », *Bulletin de psychologie*, octobre 2017, n° 5, pp. 355-368. Les auteurs citent au soutien de ces affirmations des travaux de 1973 et 1991. Voir également, B. LAVAUD-LEGENDRE, C. PLESSARD et G. ENCRENAZ, *Prostitution de mineures : Quelles réalités sociales et juridiques ?*, *op. cit.*, p. 40.

¹⁹ Le descriptif associé au compte peut expliciter le contenu de la proposition : « Les filles qui veulent bosser en toute discrétion et sécurité et en toute rentabilité vous être au bon endroit ».

²⁰ On comprend ici que « *pv* » signifie « *privé* ».

²¹ B. LAVAUD-LEGENDRE, C. PLESSARD et G. ENCRENAZ, *Prostitution de mineures : Quelles réalités sociales et juridiques ?*, *op. cit.*, p. 19.

Au-delà, la mise en place de l'activité va impliquer l'élaboration et la mise en ligne des annonces associées à des photos rendant explicite l'activité : « *Il m'a dit qu'il allait me faire des photos de mon corps et me les donner ...* » ; « *XH a créé une annonce sur Internet. Je n'étais pas avec lui quand il l'a faite. Il a utilisé des photos de moi en sous-vêtements. Je vous précise que ces photos je les avais faites avant, pour mon plaisir personnel, et je lui ai proposé celles-là quand il m'a demandé si j'avais des photos pour l'annonce. Plus tard, nous avons fait d'autres photos avec XF pour une autre annonce, toujours en sous-vêtements* ».

Une fois les annonces en ligne, les smartphones vont être utilisés pour réserver puis régler les lieux d'hébergement, dimension cette fois non plus accessoire, mais centrale de la logistique : « *Soit XH cherchait sur Booking, soit moi, on réservait à mon nom et moi je payais en espèce mais l'argent c'est lui qui me le donnait avant de rentrer dans l'hôtel* ». Ici, la dématérialisation facilite l'anonymat. Si l'utilisation d'une carte bleue associée à un compte bancaire est facilement traçable, cette difficulté peut être contournée via l'utilisation de cartes éphémères, utilisables une seule fois.

Le smartphone va encore jouer un rôle essentiel dans les relations avec les clients : « *Il m'a aussi donné une puce et un téléphone pour contacter les clients* ». Pour ne pas être traçables, il peut s'agir de numéros de téléphone virtuels et éphémères ou associés à des cartes SIM prépayées. Dans l'un et l'autre cas, il n'est pas requis de justifier de son identité : « *Ce numéro est une ligne que XH a pris uniquement pour les annonces internet* ». Suivant l'ampleur de l'activité, celui ou celle qui répond va répartir les clients en fonction des filles disponibles. « *C'est XH1 et XH2 qui ont créé l'annonce. Et du coup, c'est eux deux qui répondaient aux clients et des fois, pendant que j'étais avec un client, ils répondaient aux clients suivants. Mais parfois les clients voulaient directement savoir si c'était une voix de filles au cas où ce serait une arnaque et je répondais* ». Une autre fille explique : « *Quand le client appelle c'est moi qui réponds. Si l'échange se fait par textos, alors ce peut être moi ou XH qui répond* ». Ce mode de fonctionnement a pour conséquence que toutes les filles associées à une même annonce ou à un même numéro sont interdépendantes, au cours d'un même Plan.

L'imbrication entre logistique et contrôle est ici appréhendée comme structurant les Plans. Dès lors, on ne saurait s'étonner de ce que le smartphone soit également utilisé comme instrument de contrôle, dont l'analyse montre qu'il est particulièrement efficace.

B - Le smartphone, un instrument de contrôle efficace

Durant le Plan, le contrôle des téléphones va permettre l'expression de rapports de pouvoirs et de domination entre Prostituées et Prestataires ou Patrons. Si la force du lien unissant les individus à leur smartphone n'est pas spécifique à l'activité criminelle, elle va ici être utilisée à des fins criminelles.

Pour ce qui est tout d'abord de l'identification des formes de contrôle, l'accès au téléphone personnel peut être strictement encadré. La suppression du répertoire personnel de celle qui se prostitue, le contrôle des communications ou la limitation de leur durée²² contribuent, durant les Plans, à entraver les contacts avec l'extérieur. La sœur d'une fille se prostituant rapporte :

²² *Ibid.*, p. 86.

« Très rapidement, j'ai compris qu'elle était surveillée car parfois, elle me raccrochait brusquement au nez, d'autres fois, elle m'envoyait des sms pour s'excuser, me disant qu'elle ne pouvait pas me parler ». De même, un client indique : « je tiens à ajouter que la dernière fois où j'ai tenté de joindre XF et de lui demander de m'appliquer le tarif de 50 euros comme à l'accoutumé, un homme s'est saisi du téléphone et m'a insulté, avant de me raccrocher au nez ». A l'instar de ce qui a été évoqué précédemment, c'est toujours la sécurité et la protection des intéressées qui est mise en avant pour justifier ces pratiques : « Tu supprimes tous les numéros que t'as dans ton tel et on t'enverra de temps en temps, prends pas de risque pour ton entourage ».

La gestion des mots de passe des téléphones constitue une autre forme de contrôle. A la question : « Les clients étaient racolés comment ? », une intéressée répond : « Via des annonces internet sur Wannonce et Sexmodel. C'est les garçons qui géraient les annonces, qui les créaient, c'est eux qui nous prenaient en photo etc... Ensuite, quand j'arrivais à l'appartement, ils me donnaient les identifiants et mots de passe pour que je puisse me connecter pour la journée, ça changeait souvent. Après, pour gérer les sms et les appels avec les clients, ils nous donnaient un téléphone avec des puces Lebara ou Lyca, je ne connais même pas les numéros ».

Au-delà, la soustraction du portable ressort comme une stratégie de recrutement ou de contrainte²³. Sous un prétexte festif, des individus vont inviter la future recrue à les rejoindre. Pour l'obliger à la suivre, ils lui soustraient son téléphone et lui indiquent qu'elle ne le retrouvera qu'à la fin de la soirée. Par la suite, on lui impose des relations sexuelles avant de lui demander de se prostituer. Lorsque les enquêteurs lui demandent pourquoi elle n'a pas fui plus tôt, elle explique qu'elle ne pouvait pas partir sans son portable de peur de « se faire gronder ». La soustraction du portable a donc joué un rôle central dans l'enchaînement des événements. Le décalage entre la gravité des événements qui s'en sont suivis et la « peur de se faire gronder » apparaît comme considérable. Il oblige alors à questionner le rôle du portable dans la vie des intéressés.

Dans un article de blog, le psychiatre Serge Tisseron affirme que « les adolescents les plus attachés à leur téléphone mobile sont habituellement ceux qui se vivent dans la plus grande insécurité psychologique : l'utilisation excessive du téléphone mobile est souvent l'expression d'un sentiment de solitude et d'abandon intolérables »²⁴. Les travaux sur la notion d'attachement nous enseignent en effet que « les modèles internes issus des expériences précoces, qui se complexifient et se consolident tout au long de l'enfance vont influencer le déroulement du processus de l'adolescence »²⁵. Or, précisément, au cours de l'adolescence va s'opérer « un remaniement des relations avec les figures d'attachement primaires dès le début de l'adolescence et pour la première fois depuis les premiers mois de la vie, conduisent à la création de nouveaux liens d'attachement, à la fin de l'adolescence »²⁶. L'adolescence va provoquer une « balance dynamique entre attachement et exploration »²⁷. Dès lors, si l'on suit

²³ *Ibid.*, pp. 30; 49. Une scène du film *Polisse* de Maïwenn réalisé en 2011 peut être rapprochée de ce qui précède : une fille rapporte avoir accompli une fellation pour obtenir la restitution de son téléphone.

²⁴ <https://sergetisseron.com>, Billet du 8 janvier 2013, « Non ! Le téléphone mobile des adolescents n'est pas leur « doudou » ! ». Voir également le Mémoire de Psychologie clinique de la santé d'Alain di Pasquale, intitulé « L'impact du lien d'attachement et de sécurité aux parents sur le besoin en téléphone portable chez les préadolescents de 10-12 ans », https://bdigital.ufp.pt/bitstream/10284/6873/1/DM_Alain%20Di%20Pasquale.pdf

²⁵ F. ATGER, « L'attachement à l'adolescence », *Dialogue*, avril 2007, n° 1, p. 78.

²⁶ *Ibid.*, p. 73.

²⁷ Voir Mary AINSWORTH telle que citée par *Ibid.*, p. 74.

les propos de Tisseron, on peut considérer que plus l'attachement sera sécuritaire, plus l'adolescent sera en capacité d'explorer et donc de développer son autonomie, et inversement. Ces éléments permettent de formuler des hypothèses. La soustraction du téléphone d'une adolescente dont le modèle d'attachement est peu sécuritaire aura un écho considérable²⁸. À l'inverse, les adolescentes pouvant s'appuyer sur des modèles de relations plus sécuritaires seront alors plus armées pour résister à ce type de pratiques. Dans tous les cas, l'étude des procédures et la répétition de ces techniques de soustraction révèlent que ceux qui entendent tirer profit de la prostitution identifient l'efficacité de tels procédés pour parvenir à leurs fins.

Un autre mode de contrainte identifié autour du portable va consister dans la possible utilisation des photos à dimension sexuelle réalisées en vue de la mise en ligne des annonces. Là encore, ces agissements doivent être situés dans leur contexte. Hors toute situation de prostitution, le *sexting* désigne les « pratiques d'envoi de photos, de vidéos et de messages à contenu sexuel explicite de soi » par l'intermédiaire de téléphone portable ou des réseaux sociaux²⁹. La proportion d'un jeune sur quatre se livrant à cette pratique est avancée dans certaines études³⁰. Or, ces photos peuvent devenir le support de violences qualifiées de *cyberviolences*, *cyberharcèlement* ou *cyber-bullying*. Au-delà de certaines nuances portant notamment sur le caractère répétitif des pratiques, ces termes renvoient « de manière indifférenciée à un seul et même phénomène : les comportements négatifs ou violents engendrés à l'encontre d'une personne par le biais des outils de communication et d'information »³¹. Ici, la possession de ces photos va servir de support à des menaces permettant à celui qui les exerce de contraindre celle qui hésite à se prostituer ou de l'empêcher de s'affranchir de la relation. Lorsqu'elle a demandé à arrêter de se prostituer, une auditionnée rapporte : « Quand j'ai voulu arrêter, ils m'ont menacée et elle m'a dit qu'elle avait vu que j'avais pas 18 ans, elle a pris ma carte d'identité en photo [...] et j'ai commencé à avoir peur, à pleurer, ils ont fait des tours en voiture en disant que comme j'avais menti, je devais travailler gratuitement si je préférais ma famille à l'argent et que si je ne revenais pas, ils enverraient les photos à mes parents et comme je ne suis pas revenue, à mon avis c'est eux qui ont envoyé la vidéo ».

Au-delà de l'usage du téléphone, l'étroite imbrication entre logistique et contrôle apparaît comme structurant le déroulé des Plans. Ladite imbrication permet alors aux intéressés de masquer la prégnance des logiques de contrôle et de contrainte derrière la dimension logistique des pratiques adoptées.

II – Un contrôle masqué par son imbrication avec la logistique

Dans le cadre des Plans, le transport, le ravitaillement et le logement, qui sont au cœur de la logistique, sont étroitement associés à une importante logique de contrôle, voire de contrainte. Cette dernière se manifeste à partir du moment où celle qui va se prostituer rencontre celui ou celle qui la recrute. Très concrètement, lorsque la nouvelle recrue arrive d'un autre département, il n'est pas rare que le Patron, ou l'un de ses Prestataires, aille la chercher à la

²⁸ F. ATGER, « L'attachement à l'adolescence », *op. cit.*

²⁹ F. GLOWACZ et M. GOBLET, « Sexting à l'adolescence : des frontières de l'intimité du couple à l'extimité à risque », *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, décembre 2019, n° 34, disponible sur <http://journals.openedition.org/efg/9657> (Consulté le 13 novembre 2020).

³⁰ *Ibid.*

³¹ J. BERTHAUD et C. BLAYA, « Pratiques numériques, perception de la violence en ligne et victimation chez les étudiants », 2015, p. 147.

gare, ce qui va constituer le début de la « prise en charge » : « *On a été prises en charge par deux mecs à la gare [...] ça se voyait direct qu'il y en avait un qui était le boss* ». Ce procédé va permettre dès la rencontre de surveiller ses faits et gestes. Or, dans leur discours, les intéressés mettent en avant l'impératif de protection, de respect de la sécurité d'un côté (A) ; et l'instauration d'un certain climat de bien-être, voire de confort de l'autre (B) pour justifier les modalités des mesures logistiques adoptées. La référence à des logiques de contrôle, voire de contrainte est globalement absente de leurs propos. Certains éléments susceptibles d'expliquer ce raisonnement seront proposés.

A – L'impératif de protection

Au cours des Plans, l'hébergement de celles qui se prostituent est assuré principalement dans des hôtels ou des appartements loués à cette fin. Or, suivant le fonctionnement mis en œuvre, celle qui se prostitue ne quitte pas ce lieu tout au long dudit Plan : « *Une fois qu'on était montées dans l'appartement, on ne redescendait pas, c'était la consigne pour éviter de se faire repérer* ». Bien plus, un individu reste en permanence dans la salle de bains ou dans le couloir de l'hôtel : « *Ben il se mettait dans la salle de bain, pendant que, j'avais des rapports sexuels et il surveillait s'il m'arrivait un truc et si les clients ne payaient pas bien* ».

Cette manière de faire est justifiée par les intéressés par un impératif de protection ou de sécurité : « *On m'a proposé d'assurer la sécurité car on m'a dit toi t'es bien pour la sécurité des filles et on m'a proposé 1500 euros par semaine. Et ça c'est la moyenne, à ce qu'il paraît je peux me faire plus. Moi comme un con, comme je venais de sortir de prison et que j'avais rien ...* ». Les termes employés pour désigner les actions accomplies renvoient à la même logique : « *J'aidais, j'assistais, je protégeais* ». Certains disent « donner un coup de main », « rendre service » ou « dépanner ». « *Q : Sais-tu exactement ce que faisaient les filles dans les chambres ? R : oui, je savais qu'elles faisaient les putes. Je savais aussi que le mec à qui je rendais service et à qui je remettais les produits, encadrait les filles qui se prostituaient. [...] Je ne voulais pas être mêlé à cette histoire, j'ai juste fait ça pour lui rendre service, si j'avais su avant, je ne l'aurais pas fait. [...]* ». Surveiller, aider, assister, protéger, donner un coup de main renvoient à des principes moraux socialement valorisés³². On peut donc ici faire l'hypothèse que ce vocabulaire contribue à légitimer l'activité exercée.

Or, les mêmes termes, et donc le même type de justification, sont employés par celles qui se prostituent : « *Oui il faisait la sécurité au cas où il y aurait un problème avec un client* » ; « *XH1 et XH 2 étaient dans la salle de bains de la chambre. Ils assuraient ma sécurité parce qu'on ne sait jamais sur quoi je pouvais tomber. J'avais peur de tomber sur un client fou, je voulais faire attention. Quand je regarde "enquêtes criminelles" à la télé et comment ils découpent les femmes...* »³³.

Le discours tenu ignore donc totalement le contrôle ou la contrainte exercés. Or, cette présence constante empêche les Prostituées de mettre un terme à leur pratique avant la fin du Plan. Une fois dans la chambre, elles n'ont d'autre choix que de recevoir les clients. A la question, « *XF pouvait-elle sortir de la chambre comme elle le voulait ?* », une comparse répond : « *Des fois oui, pour téléphoner dehors* » ; « *Q : XH la laissait faire ? R : Bah elle*

³² Voir sur ce point, H. BECKER, *Outsiders - Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1963, p. 90.

³³ Une Prostituée dit à propos de celui que nous avons qualifié de Tuteur : « Il se cachait pendant les rapports sexuels avec les clients. Il devait sortir si jamais il y avait un problème avec un client » ; « Quand le client arrivait, c'est moi qui lui ouvrais la porte et nous allions dans une des chambres, celle du fond. Les quatre garçons restaient avec XH dans le salon, en protection ».

faisait cela sans se faire voir de XH, une fois il l'a vue et il lui a conseillé de rentrer ». Une autre rapporte : « Q : Lorsqu'un client était présent avec XF, que faisiez-vous XH [Patron] et toi ? R : Bah moi j'allais dans les toilettes, des fois XH restait avec moi ou bien il descendait en bas. Mais je n'avais le droit de sortir de la chambre. La seule fois où j'ai eu le droit de sortir de la chambre c'était ce matin pour aller chercher des draps à l'accueil car j'avais renversé du coca dessus ».

En outre, la permanence de la présence d'un membre de l'encadrement aux côtés de celle qui se prostitue permet de récupérer immédiatement l'argent des passes. Là encore des raisons de sécurité sont mises en avant : *« Au début on faisait moitié-moitié sur mes gains, ensuite comme beaucoup d'escorts se faisaient braquer, il m'a proposé d'être le gardien de mon argent ».* Des raisons de discrétion peuvent également être invoquées : *« Comme elle vit toujours chez ses parents il était convenu que je garde sa part et je lui donne de l'argent quand elle en a besoin et qu'elle m'en demande ».*

Pourtant, on peut procéder à une autre lecture de cette manière de faire puisque ce procédé permet à ceux qui encadrent l'activité d'exercer un contrôle immédiat non seulement sur le montant des sommes gagnées, mais également sur le numéraire lui-même. *« Mon argent est dans la poche de XH, il a environ 700 euros, 350 euros à moi et 350 euros à XF ».* Or, quelle que soit la justification affichée, ce fonctionnement autorise tous les abus : *« Comme je disais, il récupérait tout l'argent de mes passes. En fait, j'ai eu deux trois clients et il était convenu que l'on fasse moitié-moitié comme la première fois en début de semaine mais quelques jours après, je faisais des clients tous les jours, il a voulu garder tout l'argent pour lui ».*

La manière dont est assuré l'hébergement met ainsi en évidence l'étroite imbrication entre protection et sécurité d'un côté et contrôle, voire contrainte, de l'autre. Pour autant, seule la première dimension semble identifiée par les intéressés.

La seconde dimension de la logistique consiste à assurer le ravitaillement de celles qui se prostituent. L'organisation mise en place est ici justifiée par le bien-être, voire le confort de celles qui se prostituent. Pour autant, là encore, cette dimension apparaît comme indissociable d'une logique de contrôle.

B – L'instauration d'un climat de bien être mis en avant dans le discours

Pour répondre aux besoins de celles qui se prostituent en termes d'alimentation, d'hygiène (lingettes, lubrifiant, préservatifs...), voire de psychotropes - alcool, cigarettes, stupéfiants (cannabis et cocaïne principalement) -, des individus vont être mobilisés : *« Bah il allait chercher à manger, il appelait un pote qui venait le chercher en voiture, je ne le connais pas ».* Une fille expose : *« C'est eux qui allaient faire les courses, du type Sopalín, préservatifs, lubrifiants et de la nourriture ».*

Ce procédé peut être présenté comme confortable, voire valorisant : *« On est toutes les deux dans la chambre, il nous a pris la chambre pour ce soir, pour l'instant on ne bosse pas, c'est à la cool, là il va nous ramener à griller, des clopes et tout ».* La fourniture d'alcool ou de stupéfiants peut être associée à une forme de soutien, d'aide, susceptible d'assurer le « bien-être » des intéressées. A la question *« L'alcool était pur ? »*, une fille répond : *« Il était dilué avec du Seven Up goût Mojito. Ils ont dit que cela servait à ce que l'on soit dans l'ambiance ».*

Pour autant, la fourniture de ces produits favorise l'instauration d'une dépendance au produit, et partant à l'activité, puisque la prostitution assure les ressources nécessaires au financement de la consommation. Il résulte des données qu'il est fréquent que le lien entre prostitution et

consommation soit induit ou encouragé par ceux qui encadrent l'activité : « *XH1 et XH2 me donnaient du shit en me disant : tiens, tu seras moins stressée, tu seras plus à l'aise pour faire des bails avec eux [...]. Du shit, ils m'en ramenaient tout le temps. A cette époque je devais fumer un peu plus de 10 balles par jour et c'était une bouteille de rhum blanc tous les deux jours* ».

Conformément à ce qui est observé dans d'autres contextes, les premières doses peuvent être fournies gratuitement. A la question, « *La fourniture de produits stupéfiants vous était-elle facturée ?* », une fille répond : « *Non, nous n'avions rien à payer* ». Rapidement, cette gratuité cesse : « *Pendant une semaine je n'ai pas payé mes consommations de cocaïne, mais ensuite X m'a dit que cela coûtait cher et qu'il fallait payer. [...] Rapidement je suis devenue « accro » à ce produit et je consommais entre 4 et 6 grammes de cocaïne par jour. [...] Le gramme était à 80 euros, alors j'ai fini par ne travailler que pour cela. Au début j'avais l'argent de mes prestations sexuelles tarifées en main, mais rapidement X s'est mis à garder l'argent et à tenir les comptes sur un carnet. [...] Ainsi sur ce carnet, il était indiqué mes consommations de cocaïne et ma consommation en nourriture. X tenait également les comptes sur les dépenses générales, tel que les factures de téléphones portables incluant les recharges téléphoniques. [...] A la fin je dépensais environ 500 euros par jour pour ma consommation en cocaïne. Je fumais du cannabis le soir pour dormir.* »

Ainsi, derrière la prétendue entraide, le soutien proposé permet l'instauration d'une dépendance qui va vite constituer une forme de contrainte empêchant celle qui sera devenue dépendante de cesser l'activité entreprise.

La dernière dimension liée à la logistique renvoie à l'organisation des transports. Les procédés mis en place peuvent ici être justifiés tant par la protection ou la sécurité que par la volonté d'assurer un certain confort.

Ainsi, ceux qui gèrent l'activité peuvent assurer eux-mêmes les transports vers les lieux de prostitution ou recourir à des prestataires extérieurs du type Uber ou Heetch. Un procès-verbal de synthèse mentionne : « *Si une "commande" tombe, elle explique qu'elle doit s'y rendre soit en Heetch, soit le mis en cause l'amène directement avec sa voiture, mais ajoute que le plus souvent, c'est lui qui l'amène sur les lieux de passe* ». « *Je devais me rendre sur les lieux soit en Uber soit XH (Proxénète) venait me déposer. La plupart du temps, c'est XH qui me déposait* ». Lorsque l'intéressée est transportée en voiture, elle bénéficie ainsi d'un procédé rapide et confortable. En outre, la proximité de celui qui « transporte » lors de la rencontre avec le client revêt une dimension rassurante : « *Quand je vais chez les gens je suis préparé à réagir. S'il y a plusieurs personnes je ne rentre pas. Je reste en contact avec XH au téléphone. Et quand je me sens en sécurité je lui dis par téléphone* ». Pour autant, à l'instar de ce qui a été évoqué précédemment, cette manière de procéder autorise une surveillance de tous les instants et met en échec toute velléité de fuite.

Finalement, la protection et la sécurité sont avec le contrôle et la contrainte les deux faces d'une même réalité. Ces différentes dimensions sont au cœur même des logiques qui irriguent les Plans.

Pour autant, le discours des intéressés, qu'il s'agisse de celles qui se prostituent ou de leurs acolytes, se focalise essentiellement, si ce n'est exclusivement, sur la première dimension. La justification du fonctionnement décrit par des exigences liées à la sécurité et au bien-être de celles qui se prostituent révèle l'intériorisation du discours légitimant l'activité et les modes

de contrôle mis en œuvre. Il peut être lu comme résultant d'une stratégie criminelle, délibérément mise en œuvre par les auteurs et visant à tromper celles qui se prostituent.

Au-delà, l'absence de prise de distance des intéressées avec les propos qui leur sont tenus pourrait caractériser un des possibles effets d'une relation d'emprise, en tant que relation qui « traduit [...] une tendance très fondamentale à la neutralisation du désir d'autrui, c'est-à-dire à la réduction de l'altérité, de toute différence, à l'abolition de toute spécificité ; la visée étant de ramener l'autre à la fonction et au statut d'objet entièrement assimilable »³⁴. Dans ce mode de relation, il est fréquent que celui qui est en position de soumission ne parvienne plus à penser par lui-même, mais qu'il se sente « agi » par un autre : « Dans le cas de l'emprise, la relation de domination n'est pas annoncée (...) clairement. On observe une colonisation de l'esprit de l'un par l'autre, une main mise, une invasion de territoire, un déni de l'existence, du désir chez l'autre, une négation de l'altérité et de l'« étrangeté » de la victime. La différenciation devient floue, les frontières interindividuelles sont progressivement gommées par la victime et la victime est prise dans une relation d'aliénation »³⁵.

La relation d'emprise repose avant tout sur un déséquilibre, une inégalité entre les intéressés. Elle s'instaure *via* des modes relationnels spécifiques, présentés par Reynaldo Perrone et Martine Nannini comme l'*effraction*, la *captation* et la *programmation*³⁶. Sans pouvoir développer ici les nombreux éléments qui y renvoient au sein de la prostitution de mineures, deux d'entre eux méritent d'être soulignés. Le premier est lié à la dimension inégalitaire entre celles qui se prostituent et ceux qui encadrent l'activité. « L'emprise comme forme extrême de la relation inégalitaire se caractérise par l'influence qu'un partenaire exerce sur l'autre et ceci à l'insu de ce dernier »³⁷. Ici, l'inégalité résulte notamment de la différence d'âge et de genre³⁸. Le second est l'utilisation de la parole comme élément de la *captation*. La parole peut alors être utilisée « pour banaliser des situations ou des tabous, pour dénaturer les actes répréhensibles, pour induire volontairement l'autre en erreur³⁹ ». L'étroite imbrication dans les faits et dans le discours entre logistique et contrôle peut être considérée sous cet angle. Présenter l'ensemble des pratiques identifiées comme visant exclusivement l'intérêt de celles qui se prostituent est une forme de détournement de la parole qui n'est alors plus « vecteur de communication-confirimation, mais simple moyen de capture⁴⁰ ». A partir de là, l'imbrication entre logistique et contrôle peut être considérée comme un élément central de la logique criminelle. Masquer les différentes formes de contrôle exercées derrière l'accès à un certain confort matériel permet d'obtenir l'adhésion aux pratiques mises en œuvre.

Ces éléments semblent déterminants à la fois pour les acteurs en charge de l'accompagnement éducatif des intéressés, mais également dans le cadre des investigations pénales. L'identification de l'inégalité de la relation d'un côté et du discours de justification de l'autre, doivent faciliter la mise en évidence de l'ensemble des logiques à l'œuvre dans le fonctionnement des Plans. Ils semblent juridiquement importants pour contextualiser les agissements criminels, leur donner leur véritable portée, et identifier les ressorts

³⁴ R. DOREY, « La relation d'emprise », *Nouvelle revue de psychanalyse*, 1981, n° 24, pp. 117- 140.

³⁵ R. PERRONE et M. NANNINI, *Violence et abus sexuels dans la famille, Une vision systémique de conduites sociales violentes*, Art de la psychothérapie, 2012, p. 122.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Ibid.*

³⁸ B. LAVAUD-LEGENDRE, C. PLESSARD et G. ENCRENAZ, *Prostitution de mineures : Quelles réalités sociales et juridiques ?*, *op. cit.*, p. 59 et s.

³⁹ R. PERRONE et M. NANNINI, *Violence et abus sexuels dans la famille, Une vision systémique de conduites sociales violentes*, *op. cit.*, p. 128.

⁴⁰ *Ibid.*

psychologiques susceptibles d'expliquer l'apparente incohérence dans certains des propos et agissements de celles qui se prostituent.